



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/AC.241/69/Corr.1
6 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE NÉGOCIATION
CHARGÉ D'ÉLABORER UNE CONVENTION
INTERNATIONALE SUR LA LUTTE CONTRE LA
DÉSERTIFICATION DANS LES PAYS GRAVEMENT
TOUCHÉS PAR LA SÉCHERESSE ET/OU PAR LA
DÉSERTIFICATION, EN PARTICULIER EN AFRIQUE

Dixième session

New York, 6-17 janvier 1997

Point 5 de l'ordre du jour

EXAMEN DE LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE LES FONDS EXTRABUDGÉTAIRES

Le présent rectificatif a pour objet de corriger comme suit les renvois aux appendices dans le document A/AC.241/69 :

1. Le paragraphe 9 renvoie à l'appendice B et non à l'appendice C et est ainsi libellé :

"L'état des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale ainsi que des contributions annoncées mais non versées est présenté à l'appendice B."

2. Le paragraphe 10 renvoie au tableau 1 de l'appendice C et non au tableau 1 de l'appendice D et est ainsi rédigé :

"On trouvera au tableau 1 de l'appendice C un état récapitulatif des dépenses engagées jusqu'à présent en 1996 au titre du Fonds d'affectation spéciale, qui s'élèvent à environ 1 760 900 dollars des États-Unis (y compris 13 % au titre de l'appui au programme)."

3. Le paragraphe 42 renvoie à l'appendice D et au tableau 2 de l'appendice C et est ainsi rédigé :

"L'état des contributions versées et des contributions annoncées mais non versées au Fonds spécial de contributions volontaires est présenté à l'appendice D. Les dépenses engagées pendant l'exercice biennal en cours et comptabilisées sur ce fonds sont récapitulées dans le tableau 2 de l'appendice C."

4. Le paragraphe 48 renvoie à l'appendice E et non à l'appendice F et est ainsi libellé :

"On trouvera à l'appendice E le tableau des effectifs du secrétariat au 30 septembre 1996. Il ne tient pas compte des consultants ni du personnel temporaire recruté pour aider le secrétariat pendant les sessions du Comité."

5. Le paragraphe 52 renvoie à l'appendice F et non à l'appendice G et est ainsi libellé :

"La répartition des effectifs du secrétariat est présentée à l'appendice F; sont récapitulés dans cet appendice les principaux domaines d'activité de chaque fonctionnaire ainsi que la source de financement du poste correspondant. Les effectifs étant très réduits, il faut savoir que les fonctionnaires sont souvent amenés, selon le volume de travail du secrétariat, à s'acquitter de tâches autres que les leurs."
